



COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER
DE
BÔNE-GUELMA
ET PROLONGEMENTS

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 30.000.000 DE FRANCS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 8 JUIN 1923

PRÉSIDENCE DE M. MARCEL TRÉLAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
STATUTS MODIFIÉS

PARIS
IMPRIMERIE HEMMERLÉ, PETIT ET C^o
RUE DE DAMIETTE, 2, 4 ET 4 BIS

1923

